



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

MARSEILLE, le 27 décembre 2011

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par : M. GILLARDET

☎ 04.84.35.42.76

N° 1312-2011 A

AVIS D'ENQUETE

Société LARILOU à FUVEAU

Exploitation d'un entrepôt couvert de matières combustibles

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 23 décembre 2011, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la Société LARILOU en vue d'être autorisée à exploiter un entrepôt couvert de matières combustibles (entrepôt n° 1) à FUVEAU – ZAC Saint-Charles.

Le dossier et les registres d'enquête seront déposés en mairies de FUVEAU, CHATEAUNEUF-le-ROUGE, PEYNIER et ROUSSET du 26 janvier 2012 au 27 février 2012 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations ou les adresser par écrit dans les mairies concernées au commissaire enquêteur, Monsieur Pierre Noël BELLANDI qui recevra personnellement en mairies de :

FUVEAU

- le jeudi 26 janvier 2012 de 09h à 12h
- le jeudi 02 février 2012 de 09h à 12h
- le mardi 07 février 2012 de 09h à 12h
- le mardi 14 février 2012 de 09h à 12h
- le jeudi 23 février 2012 de 09h à 12h
- le lundi 27 février 2012 de 09h à 12h

CHATEAUNEUF-le-ROUGE

- le mercredi 01 février de 09h à 12h
- le jeudi 16 février de 09h à 12h
- le vendredi 24 février de 09h à 12h

.../...

PEYNIER

- le lundi 30 janvier 2012 de 09h à 12h
- le jeudi 09 février 2012 de 09h à 12h
- le mercredi 22 février 2012 de 09h à 12h

ROUSSET

- le mardi 31 janvier 2012 de 09h à 12h
- le vendredi 10 février 2012 de 09h à 12h
- le mardi 21 février 2012 de 09h à 12h

Dès la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans les mairies précitées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des BOUCHES-DU-RHÔNE pendant au moins un an à compter de la décision préfectorale.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

- Mairie de FUVEAU
Hôtel de Ville – 13710 FUVEAU
- Mairie de CHATEAUNEUF-le-ROUGE
Hôtel de Ville – 13790 CHATEAUNEUF-le-ROUGE
- Mairie de PEYNIER
Hôtel de Ville – 13790 PEYNIER
- Mairie de ROUSSET
Hôtel de Ville – 13790 ROUSSET
- Préfecture des BOUCHES-du-RHONE
Direction des Collectivités Locales et du Développement Durable
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (porte 401)
13282 MARSEILLE CEDEX 20

A l'issue de la procédure, la décision sera prise par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

Pour le Préfet
L'Adjoint au chef de
Bureau des Installations classées
Pour la Protection de l'Environnement



Christine HERBAUT